#### DEC123294DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Philippe Souplet directeur de l'unité UMR7539, intitulée Laboratoire analyse, géométrie et applications (LAGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$  la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 :

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7539 intitulée Laboratoire analyse géométire applications (LAGA) dont le directeur est Philippe Souplet ;

#### **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à M Philippe Souplet, directeur de l'unité UMR 7539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Souplet, délégation de signature est donnée à Mr Jean-Marc Delort, Directeur adjoint, PUEX, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

# Article 3

La décision n°DEC100169DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

# Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

# Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 décembre 2012

Le délégué régional Gilles Traimond